



Succesion et contrat de mariage

Par **jean**, le **17/06/2011** à **12:32**

Bonjour,

Je vais me remarier prochainement sous de le régime de la communauté de biens réduite aux acquets. Je possède une maison j'aimerais savoir si elle reviendra à mes enfants pour le cas ou je disparaîtrai Je précise qu'il sagit également d'un remariage dans le cas de ma future épouse

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **17/06/2011** à **14:43**

Pour ça, il faudra faire un testament pour déshériter votre femme ou organiser votre succession, car en son absence, quel que soit le régime matrimonial, le conjoint survivant hérite du conjoint décédé d'une partie de son patrimoine